

[#]

Pourquoi voter ?

Ces élections participent du fonctionnement démocratique de l'université et permettent à chaque membre de la communauté universitaire de désigner ses représentants dans les instances de l'établissement. La durée du mandat est de deux ans.

Deux instances sont concernées :

le Conseil d'administration

le Conseil académique, regroupant la Commission de la Formation et de la vie universitaire et la Commission de la Recherche.

Chacune de ces instances constituent à leur tour la base électorale visant à désigner notamment les élu(e)s étudiants appelés à siéger dans nos commissions, conseils et autres instances tels que : la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, la Commission de discipline du bac, au Conseil documentaire, Conseil de Vie de Campus, SIMPPS, FSDIE, etc.

CONSEIL D'ADMINISTRATION SON RÔLE

Le Conseil d'administration, par ses délibérations, assure l'administration de l'Université.

Il détermine la politique de l'établissement. Il approuve notamment le contrat d'établissement, les accords et les conventions.

Il approuve également le rapport annuel d'activité et le bilan social.

Il vote le budget, la répartition des subventions et des emplois.

Il débat des orientations stratégiques de la COMUE

SA COMPOSITION. 36 MEMBRES

16 représentants des enseignants :

- 8 professeurs d'université et assimilés

- 8 autres enseignants et assimilés

6 représentants des personnels BIATSS

6 représentants des étudiants

8 personnalités extérieures

DÉTAIL DE LA COMPOSITION DU CA

	Collège	Définition	Nb de membres
Elus	A	Professeurs des universités et assimilés	8
	B	Autres enseignants-chercheurs et enseignants et assimilés et personnels scientifiques des bibliothèques	8
	BIATSS	Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de service	6
		Etudiants en formation initiale et continue régulièrement inscrits + Auditeurs	6 titulaires et 6 suppléants
Usagers			
Nommés	Pers.ext.	(dont 4 élus par les membres du CA)	8
		Total CA	36 membres

CONSEIL ACADÉMIQUE

SON RÔLE

En formation plénière, le conseil académique assure la cohérence et l'articulation entre les politiques de formation et de recherche. En formation restreinte, le conseil académique est compétent pour l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs.

SA COMPOSITION : 80 MEMBRES

Il regroupe les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire et les membres de la commission de la recherche.

> COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SON RÔLE

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire est consultée sur les programmes de formation des composantes.

Elle adopte la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le Conseil d'administration.

Elle propose des mesures visant à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales, associatives et à améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants.

Elle est consultée sur toutes les mesures visant à garantir l'exercice des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiants.

SA COMPOSITION : 40 MEMBRES

16 représentants des enseignants :

- 8 professeurs d'université et assimilés

- 8 autres enseignants et assimilés

4 représentants des personnels BIATSS

16 représentants des étudiants

4 personnalités extérieures

Les collèges A et B et usagers sont soumis à la sectorisation [#sectorisation].

DÉTAIL DE LA COMPOSITION DE LA CFVU

	Collège	Définition	Nb de membres par collège	Secteur	Nb de membres par collège et secteur
Elus	A	Professeurs des universités et assimilés	8	1	2
				2	2
				3	2
				4	2
	B	Autres enseignants-chercheurs et enseignants et assimilés et personnels scientifiques des bibliothèques	8	1 & 4	2
				2	3
				3	3
	BIATSS	Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de service	4		4
Usagers	Etudiants en formation initiale et continue régulièrement inscrits + Auditeurs		16 titulaires + 16 suppléants	1	4
				2	5
				3	5
				4	2
Nommés	Personnalités extérieures		4		4
		Total CFVU	40 membres		

> COMMISSION DE LA RECHERCHE SON RÔLE

La Commission de la Recherche répartit l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le Conseil d'administration. Elle fixe également les règles de fonctionnement des laboratoires et est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche. Elle adopte enfin les mesures de nature à permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

SA COMPOSITION : 40 MEMBRES

16 professeurs d'université et assimilés

4 personnes habilitées à diriger les recherches

6 docteurs

1 représentant des autres enseignants

3 ingénieurs et techniciens

2 représentants des autres personnels BIATSS

4 représentants des doctorants

4 personnalités extérieures

Les collèges 1,2 et 3 et usagers sont soumis à la sectorisation [#sectorisation].

DÉTAIL DE LA COMPOSITION DE LA CR

	Collège	Définition	Nb de membres par collège	Secteur	Nb de membres par collège et secteur
Elus	1	Professeurs des universités et assimilés	16	1	2
				2	3
				3	7
				4	4
	2	Personnels titulaires d'une HDR ou d'un doctorat d'état	4	1	1
				2 & 4	1
				3	2
	3	Personnels titulaires d'un doctorat	6	1	1
				2	2
				3	2
4				1	
4	4	Autres personnels enseignants et personnels scientifiques des bibliothèques (si non titulaires d'une HDR ou d'un doctorat)	1		1
5	5	Personnels ingénieurs et techniciens (RF)	3		3
6	6	Autres personnels de bibliothèque, techniques, administratifs, sociaux et de service	2		2
	Usagers	Etudiants de 3ème cycle en formation initiale et continue régulièrement inscrits	4 titulaires + 4 suppléants	4	4
Nommés	Personnalités extérieures		4		4
		Total CR	40 membres		

LA SECTORISATION À L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

SECTEUR	Composante
1	UFR Faculté de Droit et Sciences sociales UFR Faculté de Sciences économiques Institut d'Administration des Entreprises Institut de Préparation à l'Administration Générale
2	UFR Faculté de Lettres et Langues UFR Faculté de Sciences Humaines et Arts Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation Maison des Langues
3	UFR Faculté de Sciences Fondamentales et Appliquées UFR Faculté de Sciences du Sport Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieur de Poitiers Institut Universitaire de Technologie de Poitiers Institut Universitaire de Technologie d'Angoulême Institut des Risques Industriels Assurantiels et Financiers
4	UFR Faculté de Médecine et de Pharmacie

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr